

Procès verbal
de la Sixième séance
de la Commission culturelle mixte canado-allemande,
Bonn, du 29 au 31 octobre 1990

Conformément à l'article de 17 de l'Accord du trois mars 1975 sur la coopération culturelle entre le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le gouvernement du Canada, la sixième séance des représentants des parties a eu lieu à Bonn, du 29 au 31 octobre 1990, afin de permettre aux deux pays de réviser leurs échanges culturels et d'élaborer des propositions en vue stimuler la coopération culturelle. La délégation allemande était dirigée par l'ambassadeur, le docteur Horst Schirmer, et la délégation canadienne par le directeur général, Jean-Pierre Juneau. Les listes ci-jointes comprennent les noms des autres membres des deux délégations.

Voici les sujets abordés pendant la réunion :

1. Coopération dans le domaine de l'enseignement post-secondaire

Les deux parties se réjouissent des relations actuelles entre les instituts d'études supérieures des deux pays et de la coopération en matière de formation de deuxième cycle. Ils souhaitent que ces relations s'étendent à tous les domaines de coopération et appuient les initiatives visant à établir de nouvelles relations et à conclure de nouveaux accords de coopération. Les parties se réjouissent en particulier de l'essor des études canadiennes dans les universités allemandes. Elles favorisent les échanges de professeurs d'université et de chercheurs ainsi que leur participation à des congrès et à des activités universitaires dans les deux pays.

La partie allemande serait intéressée à ce que plus d'étudiants des «Fachhochschulen» allemandes (écoles de hautes études spécialisées) soient en mesure de faire leur semestre de stage au Canada; la partie allemande offre un traitement réciproque aux étudiants canadiens.

Les deux parties soulignent l'importance des bourses et des autres programmes d'échanges d'étudiants et de chercheurs entre les deux pays. La partie canadienne annonce qu'elle portera de 18 à 22 le nombre de bourses décernées par le gouvernement du Canada par suite de l'unification de l'Allemagne; la partie allemande exprime sa reconnaissance.

La partie allemande fait part de ses préoccupations au sujet des frais de scolarité, des droits perçus pour les visas et les permis de travail, ainsi que de l'imposition des subventions et des fonds de recherche; la partie canadienne explique les politiques du Canada à cet égard.